

République Française
Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 20 avril 2018 à 19 heures 30

Convocation du 18 avril 2018

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoints

Christelle MINET, Marjorie MOLUSSON, Christophe MILCENT,

Matthieu SIMON conseillers municipaux.

Absents excusés : Xavier RONCELIN (pouvoir à Marjorie MOLUSSON),

Thierry TREMBLAY (pouvoir à Alain DROIN)

Secrétaire de séance : Franck LAROCHE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Monsieur le Maire fait part qu'une erreur de frappe a été commise ; en effet pour l'affectation du résultat du Service des Eaux, à la première ligne il aurait dû être inscrit "excédent antérieur reporté" et non "déficit antérieur reporté". Le conseil prend note de cette rectification et le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Attribution du marché public – Travaux de voirie intra-muros 2018,
2. Emprunt – Choix de l'organisme financier,
3. Transfert des excédents ou déficits du budget assainissement à la 3CVT,
4. Achat d'un mini-bus,
5. Fondation du patrimoine,
6. Questions diverses.

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC – TRAVAUX DE VOIRIE INTRA-MUROS

2018 : Monsieur le Maire expose que s'agissant de l'appel d'offre ouvert relatif au programme de voirie intra-muros 2018, le conseil municipal étudie le rapport émis par la commission : l'entreprise qui totalise la meilleure note est la société COLAS EST pour un montant TTC de 160 320, 43 euros. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité **retient** la Société COLAS EST d'Appoigny pour un montant de 133 600, 36 euros HT soit 160 320, 43 euros TTC, **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif au programme de voirie intra-muros, passé avec l'entreprise ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

EMPRUNT – CHOIX DE L'ORGANISME FINANCIER : Monsieur le Maire fait part au conseil que pour financer les travaux de voirie 2018 un emprunt de 80 000 € a été inscrit au budget primitif 2018 voté le 09 avril dernier. Six organismes financiers ont été contactés pour répondre à l'offre, à savoir : emprunt de 80 000 €, à taux fixe, avec des remboursements trimestriels sur une durée de 10 ans. Le conseil après avoir pris connaissance des différentes offres proposées par cinq organismes, et après délibération, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre du Crédit Mutuel, **autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TRANSFERT DES EXCEDENTS OU DEFICITS DU BUDGET ASSANISSEMENT A LA 3CVT : Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la clôture du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2017 en raison de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 par la 3CVT, et de l'adoption du compte administratif 2017 le 09 avril 2018, il y a lieu de se prononcer sur le transfert de l'excédent d'exploitation et du déficit d'investissement à la 3CVT. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** le transfert à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs de l'excédent d'exploitation d'un montant de 6 056, 17 € et du déficit d'investissement d'un montant de 2 339, 76 €.

ACHAT D'UN MINI-BUS : Monsieur le Maire rappelle au conseil que des enfants de la commune de Fleys sont déjà scolarisés à l'école de Chichée et que d'autres vont les rejoindre à la rentrée 2018. Afin de faciliter l'accès de ces enfants, domiciliés à Fleys, à l'école communale, lors du comité d'école qui s'est tenu le 05 avril dernier, les membres ont adopté à la majorité l'achat d'un mini-bus. Monsieur le Maire fait part au conseil que les démarches auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (responsable des transports scolaires) sont en cours. Le conseil après délibération **approuve** unanimement le choix du comité et **apporte** son soutien au maire et président du comité d'école.

FONDATION DU PATRIMOINE : Le conseil prend connaissance d'un courrier reçu de la Fondation du Patrimoine Bourgogne Franche-Comté. Cette fondation œuvre à la préservation du patrimoine local dans toute sa diversité par l'accompagnement dans les projets de sauvegarde et de restauration. Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à cette fondation car l'église du village aurait besoin de travaux, notamment la toiture et les vitraux. Le montant de l'adhésion est de 55 € minimum pour les communes de moins de 500 habitants. Monsieur le Maire propose de donner 100 €. Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, **fixe** le montant de la cotisation à 55 € (5 voix pour et 4 voix pour une adhésion d'un montant de 100 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.